

**COMPTE RENDU  
DU COMITE SYNDICAL DU 04 MAI 2023**  
Collège « compétences obligatoires » et Collège « compétence à la carte »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 04 mai, le comité syndical du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, composé des 2 collèges, s'est réuni à SAINT LO à la salle des sessions du Département 98 route de Candol, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET.

Collège « compétences obligatoires » au sens de l'article 6.2 des statuts du SDeau50						
Catégorie	Titulaires	P	E	Suppléants	P	E
Producteurs moins de 1 000 000 m <sup>3</sup>	MAUDUIT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DESMOTTES Gilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	PAREY Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEROUX Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6Saint Lô Agglo	LANGLOIS Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EUDES Alain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FOLLAIN Eric	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	JANNIERE Louis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	QUINETTE Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CULLERON Samuel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LAURENCE Jean-Yves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SMPEP Isthme du Cotentin <sup>2</sup>	LAUNEY Jean-Luc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BALLEY Olivier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	GRAWITZ Xavier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BRIERE Sébastien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EURAS Simone	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MINERBE Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	LEVILLAIN Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEFEBVRE Jean-Louis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SMPGA	RAILLIET Vincent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DULIN Denis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MARGOLLE Anne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HERBERT Georges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	THEAULT Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GUERVALAIS David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	LAINE Hervé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PICOT Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - MSMN	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	BICHON Vincent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LABICHE Isabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	JUQUIN David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LAINE Hervé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AUBRAYS Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FAUCON Philippe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	NICOLAS David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CMB	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOUILLON Emmanuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	BIDOT Jacky	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLE Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - DTI	HEUZE Chantal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MOISSERON Franck	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - SLA	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VIRLOUVET Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "BC"	LANGLOIS Alain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RENOUARD Guillaume	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "COCM"	LEMOIGNE Henri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEFORESTIER Noëlle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MARESCQ Roland	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BEUVE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "GTM"	PAYEN Jean-Paul	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEUREUIL Daniel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "CC VI"	GRENTE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOSSARD Serge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 18

Ont donné pouvoir

- Mr RAILLIET à Mme MARGOLLE

<sup>1</sup> – suppléant sans droit de vote du fait de la présence du titulaire

Collège « compétence à la carte » au sens de l'article 6.3 des statuts du SDeau50							
	Catégorie	Titulaires	P	E	Suppléants	P	E
CENTRE	CLEP Agon	GUILLOTTE Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEBRETON Delphine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Bréhal	LEUREUIL Daniel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DAVAL Arnaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Cerisy la S.	SIMEON Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEJOLIVET Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Coutances	BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PITOIS Gaétane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Créances P.	LEMOIGNE Henri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEFORESTIER Noëlle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Gavray	DE PAEPE Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LETELLIER Joseph	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Gièze	GRENTE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JOULAN Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Lessay	MARESCQ Roland	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECONTE Ludovic	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Montbray	MANSON Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poste vacant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Montmartin-Cérences	GUILLE Hervé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		HERME Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MALHERBE Bernard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Montpinchon	LEDOUX Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HUREL Grégory	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Malo L.	GOUX Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BELLEEE Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Pierre C.	GALBADON Grégory	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LESUEUR Francis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Sauveur	BEUVE Joël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BARBET Pascal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Sainteny	LANGLOIS Alain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOPHIE Bertrand	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP Tribehou	TURPIN Yves	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LALANDE Frédéric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CLEP Villedieu O.	LETELLIER Joseph	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAHU Françoise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SUD	CLEP Avranches E.	CHARUEL Jean-Claude	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	POIDEVIN Gilbert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Baie Bocage	RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHEYMOL Claude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		CHARTRAIN Joël	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FAUCHON Willy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Brécey	DUBOURG Bertrand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Chaise B.	SADIMAN Thierry	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PICHARD David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Gathemo	ERRARD Rachel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ERRARD Christelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Pontorson	BICHON Vincent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLOIR André-Jean	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Reffuveille	VARY Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AUGEARD Jean-Louis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Hilaire	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEMONNIER Catherine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		CAILLOT Eric	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	HEURTIER-GUEGUEN Serge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Loup	GENIN Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poste vacant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Sourdeval	GOHORY Françoise	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LELOGEAIS Roger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP Villedieu S.	BOSSARD Serge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GUILLAUME Nicolas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
EPCI-FP dotés de la compétence "eau potable"	SDeau50-6.3 - MSMN	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		BICHON Vincent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LABICHE Isabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		JUQUIN David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LAINE Hervé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		AUBRAYS Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FAUCON Philippe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		NICOLAS David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SDeau50-6.3 - CMB	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOUILLON Emmanuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		BIDOT Jacky	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLEEE Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SDeau50-6.3 - DTI	HEUZE Chantal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MOISSERON Franck	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SDeau50-6.3 - SLA	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VIRLOUVET Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres : 41

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 26

Ont donné pouvoir :

- Mr CAILLOT à Mr BOUVET

1 – suppléant sans droit de vote du fait de la présence du titulaire

	Collège « compétences obligatoires »	Collège « compétence à la carte »	TOTAL
Nombre de membres	29	41	70
Nombre de présents :	17	25	42
Nombre de pouvoirs :	1	1	2
Nombre de votants :	18	26	44

**Secrétaire de séance : Joseph LETELLIER**

**Assistaient également :** Du Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche : Bernard AUDRIC, Isabelle GIRARD, Ysaline LETOUZEY, Hubert PAGNIER et Thomas LEBRETON.

## 1. Désignation du secrétaire séance

Sur proposition du Président, Joseph LETELLIER est désigné, à l'unanimité des élus du comité syndical, secrétaire de séance.

## 2 – Approbation du compte rendu du comité syndical du 16 mars 2023

Le compte rendu de la réunion du comité syndical du 16 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

## RESSOURCES HUMAINES

### 3 - RH Suppression postes vacants

Monsieur le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Président ajoute que conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, la suppression d'un emploi ne peut se faire qu'après avoir recueilli l'avis du Comité Social Territorial.

Elle est actée par délibération de l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 mai 2023,

**Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2023-05-04-01), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **De supprimer l'emploi inoccupé suivant :**  
**Un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35h/35h) basé au secteur Centre, suite à la mise à la retraite pour invalidité, à compter du 21 mai 2022, du fonctionnaire qui l'occupait.**
- **De modifier le tableau des emplois.**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et pour signer les documents afférents au dossier**

## 4 – RH Création emploi non permanent régie - accroissement temporaire d'activité de 6 mois

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 1°

Considérant la reprise du secteur de Sainteny en régie directe au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la nécessité d'un travail en doublon avec le prestataire actuel à partir de septembre 2023,

Considérant le nombre de contrôles de DECI à effectuer en 2023 suivant les conventions signées avec les Communes du secteur centre,

Dans l'attente du déploiement de télérelèves vis l'installation (en cours) de nouveaux compteurs par la régie et par un prestataire sur le secteur centre,

il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent d'exploitation distribution eau potable secteur centre principalement chargé de la relève des compteurs, relevant du grade d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures dans les conditions prévues au 1°de

l'article 332-23 du code général de la fonction publique (à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs) ;

**Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2023-05-04-02), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **De créer au tableau des effectifs un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent**
- **D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits déjà prévus au budget 2023, chapitre 012;**
- **De dire que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 8 mai 2023.**

## **5 – Présentation projet de nouveaux statuts :**

### **Contexte :**

- **Les statuts proposés** seront fonctionnels uniquement durant la phase transitoire, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025
- Ces nouveaux statuts **répondent à plusieurs demandes** de la part des élus et des services techniques
  - Pas de nouvelles élections ni de changement des membres du comité syndical
  - Intégrer la séparation entre la compétence distribution et production
  - Intégrer la compétence assainissement collectif et non collectif
  - Être en capacité d'intégrer les représentants des nouvelles Collectivités qui pourraient rejoindre le SDeau50 sur la période transitoire
- En début d'année 2025, un nouveau travail sur les statuts sera nécessaire. Les collèges électoraux passeront de l'échelle des CLEP à l'échelle des Commissions Distribution.

### **Articles non modifiés :**

- Article 1 : Institution et dénomination
- Article 2 : Règles applicables
- Article 3 : Typologie de membres
- Article 4 : Siège du Syndicat
- Article 5 : Durée du Syndicat
- Article 8 : Biens du Syndicat
- Article 11 : Règlement intérieur
- Article 12 : Les fonctions de comptable

Madame MARGOLLE demande pourquoi le paragraphe 6.2 concernant les compétences obligatoires a été modifié par rapport aux statuts en vigueur : le terme « adhère » a été remplacé par le terme « transfert ». Y a-t-il des conséquences à ce changement pour les collectivités. Monsieur AUDRIC indique que c'est la proposition du cabinet ESPELIA et qu'une réponse sera apportée sur ce point.

Les articles qui ont été modifiés sont les articles n°6 (relatif aux compétences), n°7 (relatif aux adhésions, transferts et reprises), n°9 (relatif aux organes) et n°10 (relatif aux instances consultatives).

### Changements principaux de l'article 6 :

Modification	Conséquence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Article 6.3</b> : on précise désormais deux domaines d'intervention distincts : la production et la distribution</li> </ul>	<p><b>Création</b> de 5 commissions distribution et de 3 commissions production</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création d'un article 6.4</b> « Assainissement » au sein de l'article sur les compétences</li> </ul>	<p><b>Création</b> d'une commission assainissement et de représentants assainissement au Comité syndical</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création d'un article 6.4.1</b> « Assainissement collectif » et <b>article 6.4.2</b> « Assainissement non collectif » au sein de l'article sur les compétences</li> </ul>	<p>Toute personne publique qui souhaite transférer l'assainissement non collectif (SPANC) doit avoir transféré la compétence assainissement collectif,</p> <p>La compétence assainissement collectif peut en revanche être transférée sans avoir préalablement transféré la compétence assainissement non collectif.</p>

### Changements principaux de l'article 7 – Adhésion, transfert et reprise de compétence à la carte :

Modification	Conséquence/raison
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Article 7.2</b> : La délibération sollicitant le transfert précise si le transfert concerne les deux domaines de la compétence, à savoir production et stockage/distribution ou un seul de ces domaines : production ou stockage/distribution.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Article 7.2</b> : S'agissant de la compétence 6.4 "assainissement", celle-ci ne peut être transférée que si le membre concerné transfère ou a d'ores et déjà transféré l'ensemble de la compétence 6.3</li> </ul>	<p>Eviter de devoir assurer la compétence assainissement sans la compétence eau potable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Article 7.2</b> : S'agissant toujours de la compétence 6.4, le membre concerné peut décider de transférer soit uniquement l'assainissement collectif, soit l'assainissement collectif et non collectif</li> </ul>	<p>Ouvre la possibilité de ne pas récupérer la compétence SPANC.</p>

## Changements principaux de l'article 9 – les organes

Modification	Conséquence/raison
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Article 9.1</b> : un collège d'élus au titre des compétences à la carte énoncées aux articles 6.3. et 6.4., dénommé « Collège des compétences à la carte ».</li> </ul>	Un seul collège compétence à la carte, avec le cas échéant, un même délégué pour les compétences 6.3 et 6.4.
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Article 9.1.2</b> : Pour la composition du collège compétences à la carte, le périmètre actuel des CLEP est figé, l'objectif étant le maintien des mandats actuels. La désignation « CLEP » est remplacée par « collèges électoraux ».</li> </ul>	Besoin de maintenir ces termes, sinon le principe de maintien des délégués au Comité syndical ne repose sur aucune base juridique et démocratique.
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Article 9.1.2</b> : « En cas de transfert de la compétence EP en cours de mandat, un nouveau collège électoral est créé pour chaque nouveau membre »</li> </ul>	Réponse à un besoin politique lié à des difficultés de réunion des communes sans continuité géographique

## Les changements principaux de l'article 10 – les commissions distribution

Modification	Conséquence/raison
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Article 10.1.1</b> : Des commissions dite « Distribution » sont instituées pour constituer l'échelon local de réflexion du SDeau50</li> </ul>	<p>Organisation des réunion de présentation des projets sur le périmètre de distribution, ainsi que l'organisation de moments de remontée des informations de terrain.</p> <p>Inclue l'ensemble des représentants locaux de chaque ancien CLEP.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Article 10.1.3</b> : Le Président de chaque Commission Distribution est nommé par le Président. Il est choisi parmi les délégués titulaires au comité syndical au titre du collège « compétences à la carte » issu du périmètre de la commission concernée</li> </ul>	Le Président du Syndicat nommera, sur proposition de l'organe délibérant

Madame GENIN demande pourquoi la nomination des présidents de commission est faite par le Président du Sdeau50 et non par les membres de la commission. Monsieur AUDRIC indique que cela est lié au fait d'avoir figé les modalités de désignation durant la période transitoire afin de conserver l'ensemble des élus actuels au sein des différentes instances.

Mme THEAULT demande où il est indiqué qu'il s'agit de statuts transitoires. Mme GENIN demande s'il est possible de le préciser en préambule. Monsieur LEMOIGNE précise que des statuts peuvent toujours être adapté par le comité syndical et modifiés suivant la réglementation en vigueur, il n'est pas nécessaire de le préciser. Monsieur BOUVET rappelle qu'en 2026 les modalités de désignation seront différentes puisque les compétences eaux et assainissement seront transférées aux intercommunalités qui devront désigner les représentants au sein des instances du Sdeau50. Est précisé que des élus communaux pourront toujours être désignés par les intercommunalités pour siéger dans les instances du Sdeau. Monsieur GUILLOTTE demande ce qui se passera pour les élus nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec les élections qui se tiendront en mars 2026. Il lui est précisé qu'une nouvelle désignation devra être faite suite aux élections de mars sauf évolution du calendrier.

## Les changements principaux de l'article 10 – les commissions production

Modification	Conséquence/raison
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Article 10.2.1 :</b> Des commissions dite « Production » sont instituées pour constituer l'échelon local de réflexion du SDeau50</li> </ul>	Organisation des réunion de présentation des projets sur le périmètre de la production, ainsi que l'organisation de moments de remontée des informations de terrain.
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Article 10.2.2 :</b> Les commissions seront composées des délégués des Commissions Distribution ainsi que des représentants des acheteurs d'eau.</li> <li>Un acheteur doit acheter un minimum de 5 000m3/an pour avoir un siège à la commission production.</li> <li>Les producteurs produisant plus d'1 000 000 m3/an obtiennent un siège supplémentaire au sein de leur Commission Production.</li> </ul>	Inclusion des acheteurs d'eau.

## Les changements principaux article 10 – les commissions assainissement

Modification	Conséquence/raison
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Article 10.3.2 :</b> La commission Assainissement comprend un Président et des délégués par EPCI-FP ou par commune transférant la compétence à la carte présentée à l'article 6.4</li> <li><b>Article 10.3.3 :</b> La désignation du Président de la Commission Assainissement est faite par le Président du SDeau50.</li> </ul>	
<p>Pour les EPCI :</p> <p>Moins de 10,000 habitants : 4 délégués            Entre 10,000 et 20,000 habitants : 5 délégués            Entre 20,000 et 30,000 habitants : 6 délégués            Entre 30,000 et 40,000 habitants : 7 délégués            Plus de 50,000 habitants : 8 délégués</p> <p>Pour les communes :</p> <p>commune de 0 à 2500 habitants : 1 représentant local            commune de 2500 à 5000 habitants : 2 représentants locaux            commune de 5000 à 7500 habitants : 3 représentants locaux            commune de plus de 7500 habitants : 4 représentants locaux</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Article 10.3.2 :</b> Si l'application des règles ci-avant conduit à ce que la commission soit composée d'un nombre de représentants inférieur à 5, le comité syndical peut proposer un nombre de représentants complémentaires pour aller jusqu'à <b>5 membres</b> de la commission, le Président en sus.</li> </ul>	Permet de s'assurer d'une Commission Assainissement avec des représentants de plusieurs Collectivités différentes.

Madame MAUDUIT fait remarquer que la création de commissions assainissement peut amener des élus à se positionner sur une compétence qu'ils n'exercent pas. Monsieur AUDRIC précise que la désignation proposée évite en cas de transfert de cette compétence par une seule collectivité, qu'elle soit la seule représentée dans la commission.

Madame GENIN demande si la séparation de la compétence entre assainissement collectif et non collectif n'a pas appelé de remarque de la préfecture. Monsieur AUDRIC répond que la préfecture a validé sur le principe les projets de statuts proposés.

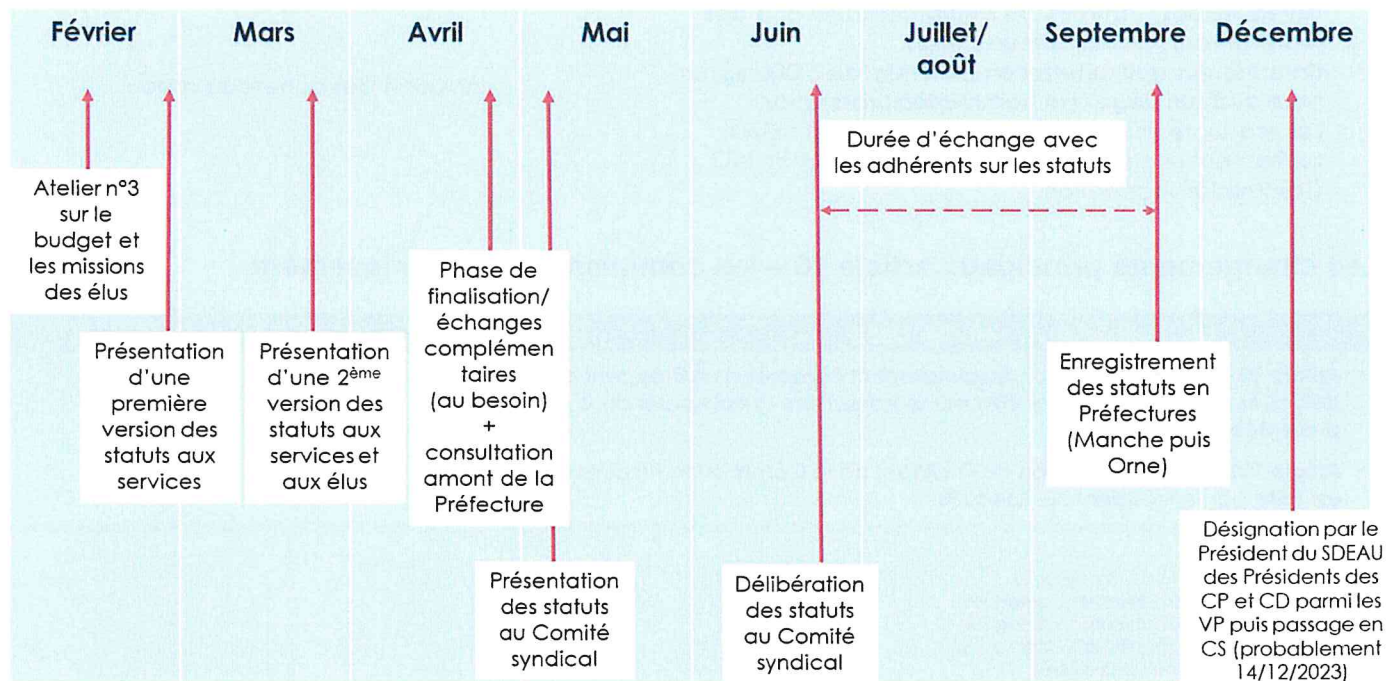
Monsieur VARY demande si, lorsque la compétence assainissement exercée par une communauté d'agglomération, une commune peut décider de confier cette compétence au Sdeau50. Monsieur BOUVET indique que la commune ne peut pas décider individuellement, c'est la communauté d'agglomération qui peut le faire. Madame GENIN précise qu'il lui semble possible de transférer une partie du territoire. Ce point sera vérifié avant le prochain comité.

### Concernant les articles 13 et 14 :

- Est précisé qu'il y aura un budget principal compétence obligatoire et un budget annexe par compétence à la carte.
- Les élus expriment que le financement des compétences exercées étant financés par des participations, ils souhaitent qu'il n'y ait pas de dérive en ce qui concerne la compétence obligatoire. Madame GENIN précise

qu'elle a surtout des craintes sur l'harmonisation des tarifs. Monsieur BOUVET rappelle qu'il y a actuellement autant de tarifs dans la Manche que d'anciennes structures porteuses et qu'actuellement il est nécessaire de communiquer sur les difficultés liées à la ressource. Il faudra harmoniser les tarifs mais cela prendra du temps : le prix de l'eau ne peut plus rester à son niveau actuel, les coûts doivent tenir compte des investissements nécessaires afin d'avoir un service de qualité. Madame GENIN demande si un plan de communication spécifique axé vers les professionnels est envisagé. Monsieur BOUVET répond que c'est envisageable.

## Le processus de validation des statuts :



Présentation du fonctionnement des commissions production et distribution : voir document joint

## 6 – Sensibilisation aux économies d'eau



## Campagne de communication pour LA SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU

### OBJECTIF GLOBAL

**Sensibiliser** le grand public sur l'importance de l'eau, **inciter** aux économies d'eau et **transmettre** les bons réflexes.

### 3 AXES, 3 «CIBLES»

#### 1 LES ABONNÉS

**OBJECTIF :** communiquer sur les économies d'eau auprès des abonnés du SDeau50.

**SUPPORTS :**

. Flyers / affiches joints avec les factures  
. Relais auprès des collectivités adhérentes (maires...)

**PÉRIODE :**

. Toute l'année.

#### 2 LES ENFANTS / FAMILLES

**OBJECTIF :** à travers une communication orientée vers les scolaires, sensibiliser les enfants aux économies d'eau et faire entrer le sujet dans les familles.

**ACTION N°1 :**

**ATELIERS PROPOSÉS AUX ÉCOLES**

En partenariat avec les associations animatrices, proposer des ateliers ludiques et pédagogiques pour présenter la ressource en eau et inciter aux économies.

**ACTION N°2 :**

**VISITES DES USINES**

Sites principaux : usines de Quetreville/Sienne (centre Manche) et de Saint-Aubin-de-Terregatte (sud Manche). Profiter de la visite des usines par des groupes scolaires pour animer une sensibilisation aux économies d'eau.

**PÉRIODE :**

. Année scolaire.

#### 3 LES TOURISTES

**OBJECTIF :** la période estivale correspond à une forte augmentation de la demande en eau potable alors que la ressource disponible est déjà impactée par le changement climatique : communiquer auprès des estivants et des sites d'hébergement sur l'importance des économies d'eau.

**SUPPORTS :**

. Flyers, affiches et signalétique destinée aux points de consommation d'eau.  
. Relais auprès des sites qui accueillent les estivants : offices de tourisme, campings, hôtels...

**PÉRIODE :**

. Période estivale.

## Campagne de communication pour LA SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU

### PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

#### 1 LES ABONNÉS

**OBJECTIF :** communiquer sur les économies d'eau auprès des abonnés du SDeau50.

**SUPPORTS :**

. Flyers / affiches joints avec les factures  
. Relais auprès des collectivités adhérentes (maires...)

**PÉRIODE :**

. Toute l'année.

#### 2 LES ENFANTS / FAMILLES

**OBJECTIF :** à travers une communication orientée vers les scolaires, sensibiliser les enfants aux économies d'eau et faire entrer le sujet dans les familles.

**ACTION N°1 :**

**ATELIERS PROPOSÉS AUX ÉCOLES**

En partenariat avec les associations animatrices, proposer des ateliers ludiques et pédagogiques pour présenter la ressource en eau et inciter aux économies.

**ACTION N°2 :**

**VISITES DES USINES**

Sites principaux : usines de Quetreville/Sienne (centre Manche) et de Saint-Aubin-de-Terregatte (sud Manche). Profiter de la visite des usines par des groupes scolaires pour animer une sensibilisation aux économies d'eau.

**PÉRIODE :**

. Année scolaire.

#### 3 LES TOURISTES

**OBJECTIF :** la période estivale correspond à une forte augmentation de la demande en eau potable alors que la ressource disponible est déjà impactée par le changement climatique : communiquer auprès des estivants et des sites d'hébergement sur l'importance des économies d'eau.

**SUPPORTS :**

. Flyers, affiches et signalétique destinée aux points de consommation d'eau.  
. Relais auprès des sites qui accueillent les estivants : offices de tourisme, campings, hôtels...

**PÉRIODE :**

. Période estivale.

Campagne de communication pour  
**LA SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU**

**PARTENARIATS ET COLLABORATIONS**

**1**  
**LES ABONNÉS**

**TRANSMISSION DES  
SUPPORTS AUX PRÉSIDENTS  
DE CLEP ET AUX COMMUNES  
RATTACHÉES À LA  
COMPÉTENCE À LA CARTE  
(6.3)**

**2**  
**LES ENFANTS / FAMILLES**

**OBJECTIF :** à travers une communication orientée vers les scolaires, sensibiliser les enfants aux économies d'eau et faire entrer le sujet dans les familles.

**ACTION N°1 :  
ATELIERS PROPOSÉS AUX ÉCOLES**  
En partenariat avec les associations animatrices, proposer des ateliers ludiques et pédagogiques pour présenter la ressource en eau et inciter aux économies.

**ACTION N°2 :  
VISITES DES USINES**  
Sites principaux : usines de Quettreville/Sienne (centre Manche) et de Saint-Aubin-de-Terregalle (sud Manche).  
Proffer de la visite des usines par des groupes scolaires pour animer une sensibilisation aux économies d'eau.

**PÉRIODE :**  
Année scolaire.

**3**  
**LES TOURISTES**

**OBJECTIF :** la période estivale correspond à une forte augmentation de la demande en eau potable alors que la ressource disponible est déjà impactée par le changement climatique : communiquer auprès des estivants et des sites d'hébergement sur l'importance des économies d'eau.

**SUPPORTS :**  
Flyers, affiches et signalétique destinée aux points de consommation d'eau.  
Relais auprès des sites qui accueillent les estivants : offices de tourisme, campings, hôtels...

**PÉRIODE :**  
Période estivale.

Campagne de communication pour  
**LA SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU**

**PARTENARIATS ET COLLABORATIONS**

**1**  
**LES ABONNÉS**

**TRANSMISSION DES  
SUPPORTS AUX PRÉSIDENTS  
DE CLEP ET AUX COMMUNES  
RATTACHÉES À LA  
COMPÉTENCE À LA CARTE  
(6.3)**

**2**  
**LES ENFANTS / FAMILLES**

**ATELIERS PÉDAGOGIQUES :  
PARTENARIAT**



**VISITES DES USINES :**  
· INTERNE AU SDEAU50  
· PRÉPARER COLLABORATION  
AVEC LES DÉLÉGATAIRES  
(Milly, Sainte-Cécile et Marchésieux)

**3**  
**LES TOURISTES**

**OBJECTIF :** la période estivale correspond à une forte augmentation de la demande en eau potable alors que la ressource disponible est déjà impactée par le changement climatique : communiquer auprès des estivants et des sites d'hébergement sur l'importance des économies d'eau.

**SUPPORTS :**  
Flyers, affiches et signalétique destinée aux points de consommation d'eau.  
Relais auprès des sites qui accueillent les estivants : offices de tourisme, campings, hôtels...

**PÉRIODE :**  
Période estivale.

Campagne de communication pour  
**LA SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU**

**PARTENARIATS ET COLLABORATIONS**

1

**LES ABONNÉS**

**TRANSMISSION DES SUPPORTS AUX PRÉSIDENTS DE CLEP ET AUX COMMUNES RATTACHÉES À LA COMPÉTENCE À LA CARTE (6.3)**

2

**LES ENFANTS / FAMILLES**

**ATELIERS PÉDAGOGIQUES : PARTENARIAT**



**VISITES DES USINES :**

. INTERNE AU SDEAU50  
. PRÉPARER COLLABORATION AVEC LES DÉLÉGATAIRES (Milly, Sainte-Cécile et Marchésieux)

3

**LES TOURISTES**

**PARTENARIAT**



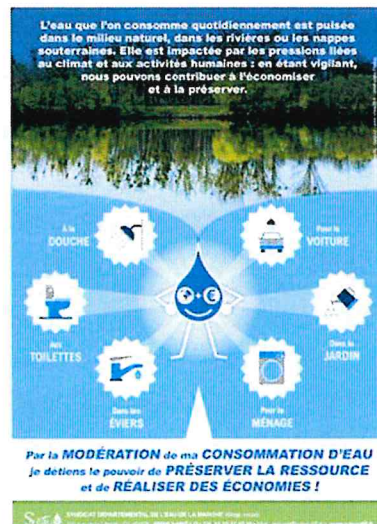
Campagne de communication pour  
**LA SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU**

**LES SUPPORTS (POUR LES 3 AXES)**

**AFFICHES / FLYERS (R°)**

**FLYERS (V°)**

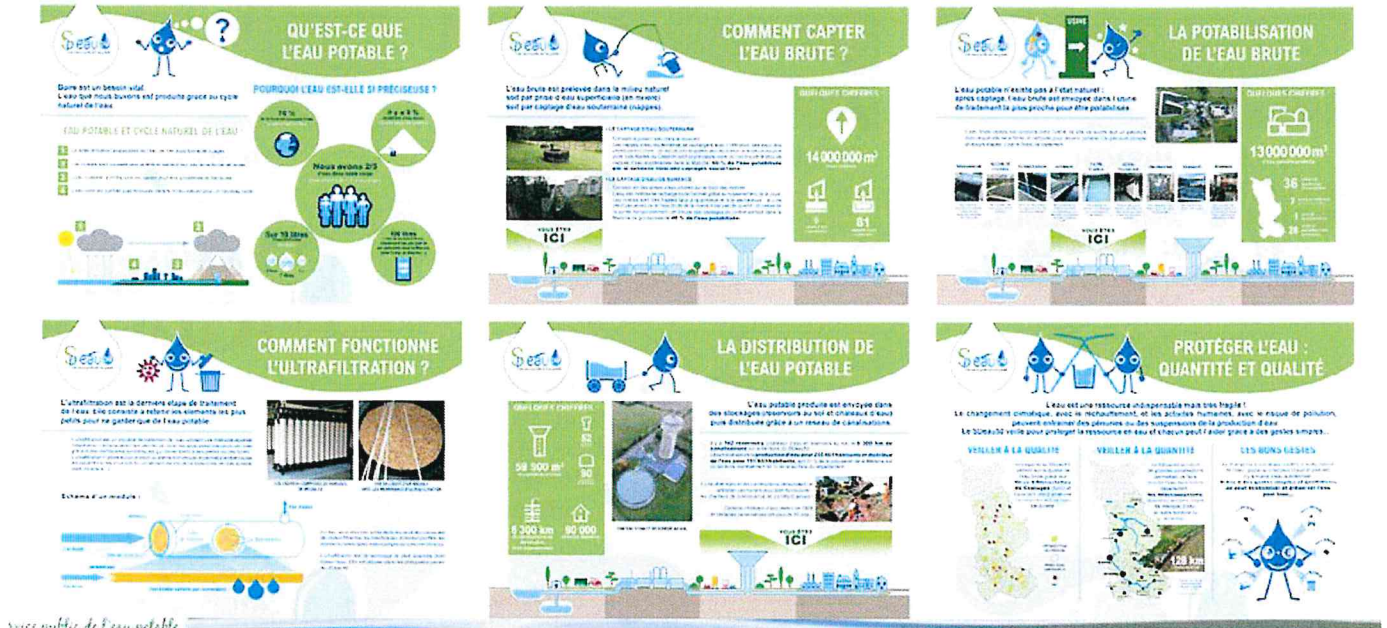
**ADHÉSIFS / SIGNALÉTIQUE / BADGES**



# Campagne de communication pour LA SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU

## LES SUPPORTS (VISITES USINES)

DIAPORAMA DE PRÉSENTATION AUX ÉCONOMIES D'EAU + PANNEAUX SUR SITE POUR VISITES



# Campagne de communication pour LA SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU

## LES SUPPORTS (VISITES USINES)

BROCHURES (À EMPORTER) + BADGES ET / OU ADHÉSIFS



Campagne de communication pour  
**LA SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU**



**LES SUPPORTS À L'ÉTUDE**

**GRANDS PANNEAUX SUR SITES, SIÈGE ET ANTENNES**

**7- Délibérations prises par le bureau syndical dans le cadre des délégations attribuées par le comité syndical :**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10, le comité syndical est informé des décisions prises par délégation conformément à la délibération CO2022-06-16-06 du 16 juin 2022 :

BS2023.03.30.01	CP	Convention de groupement entre le SDeau et la commune nouvelle de St James sur les conditions financières et techniques concernant les travaux d'aménagement et le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales et potables du bourg de Carnet situé sur la commune de St James
-----------------	----	--

**8 - Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations attribuées par le comité syndical :**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10, le comité syndical est informé des décisions prises par délégation conformément à la délibération CO2022-06-16-06 du 16 juin 2022 :

2023-008	CP	Attribution du marché N°23-SCE-01 relatif à la Location longue durée d'un camion bi ou tri bennes pour le secteur Centre
2023-009	CP	Attribution du marché n°23-SHH-01 « Diagnostic génie Civil structurel préalable à la réhabilitation des réservoirs de Mortain-Bocage, Saint Barthelemy, le Briochet, le Grand Clos, Bonvoisin, Bellefontaine et Juvigny » à l'entreprise SIXENSE
2023-010	CP	Attribution du marché n°23-CLS-01 « Exploitation technique du service public de production d'eau potable du CLEP Cerisy La Salle » à l'entreprise SAUR
2023-011	CP	Attribution du marché n°23-COM-02 « Maîtrise d'œuvre pour le programme de renouvellement 2023/2024 du réseau d'eau potable dans le cadre des aides bonifiées » (5 lots)

2023-12	CP	Marché 21-COM-02 Lot n°1 : Travaux de sécurisation des accès du personnel aux ouvrages de stockage d'eau potable du CLEP de Montmartin-Cérences Avenant n°03 Régularisation - Prolongation de délai
2023-13	CP	Marché 21-COM-02 Lot n°2 : Travaux de sécurisation des accès aux ouvrages du CLEP de Saint Hilaire – Sourdeval Avenant n°02 - Régularisation échéance des travaux
2023-14	CP	Marché 20-SD-06 Maîtrise d'œuvre sécurisation des accès du personnel aux ouvrages Avenant n°01 Forfait définitif
2023-15	CP	Marché 20-SD-07 Maîtrise d'œuvre sécurisation des accès du personnel aux ouvrages Avenant n°01 Forfait définitif
2023-16	CP	Marché 20-SD-08 Maîtrise d'œuvre sécurisation des accès du personnel aux ouvrages Avenant n°01 Forfait définitif
2023-17	CP	Marché 19-LES-03 Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de traitement de la matière organique et de décarbonatation Avenant n°02 Forfait définitif
2023-18	CP	Marché 21-SML-06 Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de canalisation à Servigny (Gouville-sur-Mer) Avenant n°01 Forfait définitif
2023-19	CP	Marché 21-BRC-01 « Travaux de renouvellement de canalisations d'alimentation en eau potable dans le cadre du programme 2022 des CLEP de Villedieu-Sud et de Brécey Avenant n°02 Travaux en plus et moins values

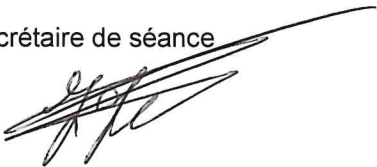
Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que les sujets à l'ordre du jour faisant l'objet de délibérations sont épuisés.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

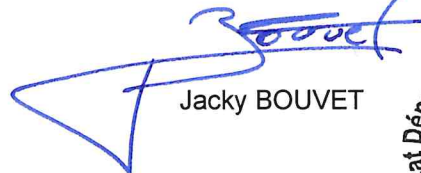
Fait à Saint Lo, le 05 mai 2023

Le secrétaire de séance



Joseph LETELLIER

Le Président du Syndicat Départemental  
de l'eau de la Manche



Jacky BOUVET

